

# Commune de CONLIEGE

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2022

### Présent.es:

#### Le Maire

M. CORDELLIER Jérôme

#### Les adjoint.es

M. ROUSSEL Jean-Claude

Mme PETITJEAN KARINE

M. FANI Jean-David

#### Conseiller.es

M. LAMBERT Georges

M. CHAILLON Benjamin - Secrétaire de séance

M. LOYANT Nicolas

Mme DENEGRAN Audrey

### Excusé.es :

Mme ETIENNE Marion donne procuration à Mme PETITJEAN Karine

Mme BERGOT Emilie donne procuration à M. CORDELLIER Jérôme

Mme HERBIN Noëlle donne procuration à M. CHAILLON Benjamin

M. BREMON Laurent donne procuration M. FANI Jean-David

M. DUPERRON Denis donne procuration à M. ROUSSEL Jean-Claude

La séance est déclarée ouverte à 20h12

## 1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Monsieur Jérôme CORDELLIER appelle à adopter le compte-rendu du Conseil du 11 mai 2022.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

## 2 . Budget prévisionnel communal : décision modificative N°1

Madame Karine PETITJEAN fait une présentation d'une décision modificative du budget 2022 par suite d'une omission administrative sur le budget d'investissement.

Karine PETITJEAN commente le tableau des propositions de modifications sur les sections de fonctionnement et d'investissement.



## Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
60632	Fourniture de petit équipement	4 410.00	75821	Excédent budget annexe	20 000.00
61521	Entretien terrains	- 24 410.00	75821/042	Excédent BA opération ordre	- 20 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	174.00	775	Produits cessions immobilisations	-1 695.00
023/042	Virt à la section d'investissement	18 131.00			
Total		- 1 695.00	Total		- 1 695.00

1 695 euros sont retirés de la section fonctionnement.

## Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Articles	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
001	Déficit investissement	47 751.73	021	Prélèvement fonctionnement	18 131.00
2031/20	Honoraires Probat dossier étude, relevés école	480.00	1321	Subvention Etat travaux	- 7 771.00
2131221	Bâtiments scolaires	- 48 838.73	1323	Subvention département	7 178.00
21318/21	Autres bâtiments publics	33 032.40	1328	Subv borne / avenir	1 800.00
21318/040	Autres bâtiments publics / opération ordre	- 43 570.40	13251	Subv ECLA achat équipement réfugiés ukrainiens	2 000.00
			1641	Emprunt	- 20 000.00
2158	Borne électrique	5 000.00	024	Produits cessions immobilisations	1 695.00
21848/21	Mobilier logement pour réfugiés ukrainien	2 000.00	1323/041	Opération patrimoniales / opération ordre	- 7 178.00
Total		- 4 145.00	Total		- 4 145.00

L'objet principal de cette modification du budget concerne la section investissement.

L'opération de régularisation porte sur les deux sommes suivantes :

- 12 442,20 euros au titre de l'exercice 2021
- 35 309,59 euros de report cumulé des années précédentes.

Soit 47 751,73 euros à réintégrer au compte : déficit d'investissement.

Cette opération est réalisée à la suite du constat par l'administration fiscale de cette omission administrative.

En conséquence, la commune baisse sa capacité d'investissement pour l'année 2022 de l'ordre de 60 0000 euros. Karine Petitjean expose les éléments figurant au tableau suivant.

La modification porte également sur le reclassement de certaines lignes au titre de la modification de nomenclature comptable.

Le conseil procède au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

### **3 - Publicité des actes de la commune**

Mr FANI Jean-David fait lecture de la proposition de délibération concernant la publicité des actes de la commune.

Afin de définir les modalités légales de publicité des actes de la commune, et en regard de la loi, M. le Maire propose d'opter pour la modalité légale de publicité suivante : Publicité par affichage.

Le conseil procède au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

### **4 - Dossier accueil migrants Ukrainiens : équipement, remboursement de frais**

Monsieur le maire procède à la lecture du projet de délibération autorisant le remboursement de frais de 413,80 euros correspondant à un achat d'équipement pour l'appartement destiné à l'accueil de réfugiés Ukrainiens.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Mme Karine PETITJEAN ne prend pas part au vote

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

Monsieur le maire remercie l'équipe municipale et particulièrement Mme Karine PETITJEAN qui a non seulement effectué l'avance de frais mais a également procédé au retrait des article à Dijon.

### **5 - Attribution des subventions aux associations**

M. Benjamin CHAILLON présente les conclusions de la commission d'attribution des subventions qui propose les montants suivants au vote du conseil municipal :

## **Demandes de subventions de fonctionnement :**

### Les amis de la Percée Conliègeoise :

Montant proposé par la commission : 400 €

Le conseil procède au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### Association de Sauvegarde du Patrimoine

Montant proposé par la commission : 150 €

Le conseil procède au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### Fanfare Conliègeoise

Montant proposé par la commission : 1 350 €

Le conseil procède au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### Jeudis Récréatifs

Montant proposé par la commission : 400 €

Le conseil procède au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 1 – Monsieur Jean-Claude Roussel

Votes pour : 11

### Club du temps libre

Montant proposé par la commission : 300 €

Le conseil procède au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12





## **Demandes de subventions Projet :**

### Les amis de la Percée Conliègeoise

L'association demande une subvention projet liée à l'organisation du tournoi de Pétanque du 21 mai 2022.

Le montant proposé par la commission est 350 euros

Le conseil procède au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### Jeudis Récréatifs

L'association demande une subvention pour un projet de confections de serviettes pour les élèves de l'école de Conliège.

Le montant proposé par la commission est 350 euros

Le conseil procède au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 1 (M. ROUSSEL Jean-Claude)

Votes pour : 12

## **6 - Questions diverses**

1 - Petit rappel, le ramassage des poubelles ne pouvant pas avoir lieu le jeudi 14 juillet, il est reporté au samedi 16 juillet 2022.

2 - Les parents d'un enfant scolarisé en petite section de maternelle et déménageant à Perrigny ont fait la demande de maintien de l'enfant au sein de l'école de Conliège. La commune de Perrigny ne s'y oppose pas. Les frais de scolarité d'un montant défini à l'échelle de la communauté d'agglomération de 65,82 euros seront pris en charge par la famille.

3 – Dans son dernier conseil d'administration, L'association de l'Ermitage de Conliège propose la session de la propriété de l'Ermitage à la commune de Conliège. Cette clause de session est définie dans les statuts de l'association en cas de dissolution de l'association. L'association souhaite continuer son activité sur le site mais ne souhaite plus en être propriétaire. La lourdeur administrative et la responsabilité de la propriété grève une partie de la dynamique associative. Elle souhaite ainsi pouvoir maintenir ses actions d'animation autour de l'entretien et la valorisation du site. Notons que l'association a au fil des années, restauré complètement les bâtiments du site qui étaient en ruine et entretenu voire restauré les abords. Grâce à leur action, ce site est devenu emblématique pour la Vallée. Pour échanger des termes de cette cession et des rôles de chacun ensuite, une première réunion entre la commune et l'association sera planifiée au début du mois de septembre. Monsieur le maire appelle l'ensemble des membres du conseil à participer à ces échanges.

4 – La commune a été interpellée par un particulier au sujet du site de l'église de Saint-Etienne de Coldres. Le sujet concerne l'entretien des murs du cimetière mais également la coupe d'arbres situés sur le site. Le site étant classé, il ne peut y avoir d'intervention sans accord préalable de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles, organisme d'Etat). Une réunion avec les deux autres communes propriétaires du site, également interpellées (Briod et Perrigny) et la DRAC sera organisée prochainement.

5 – Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau distribué à Conliège est disponible pour consultation en mairie.

6 – Un communiqué de la préfecture sur la sécheresse dans le département a été reçu en mairie. Il reprend les actes interdits par arrêté de monsieur le préfet en date du 25 mai dernier : Notre commune est concernée par la zone dite **ALERTE**. En conséquence, plusieurs restrictions de l'usage de l'eau s'appliquent :

- **Il est demandé à chacun, particulier, collectivité, entreprise, agriculteur d'économiser sa consommation d'eau (remplissage des piscine, arrosage, bains, lavages divers...) que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, dans les nappes ou à partir des réseaux de distribution d'eau publics. Chaque citoyen est appelé à la vigilance et à faire preuve de civisme pour éviter le gaspillage des ressources en eau.**
- **L'arrosage des jardins potagers, des pelouses et massifs fleuris, des arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'un an et des terrains de sport sont interdits entre 11h et 18h.**
- **L'arrosage des autres espaces verts communaux sont interdits**
- **Le remplissage des piscines privées et des bains à remous de plus de 1 m3 est interdit.**
- **Le remplissage ou la vidange des plans d'eau est interdit.**
- **L'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert est interdite dans la mesure où cela est techniquement possible.**
- **Le lavage des véhicules est interdit à titre privé à domicile mais reste autorisé dans les stations de lavage professionnelles équipées de matériels haute pression ou d'un système de recyclage de l'eau.**
- **Le nettoyage des surfaces imperméabilisées (façades, trottoirs, toitures, etc.) est interdit.**

Cette information sera diffusée par courrier à la population.

7- Les vélux qui restaient à poser dans les appartements communaux, et prévus au budget annuel ont été mis en place cette semaine.

8 – La Diane a un niveau très bas. De plus, les employés communaux ont ramassé une quantité importante de déchets verts, source d'obstructions de la rivière pouvant devenir problématique en cas d'orage et de crue comme le 18 juillet de l'an passé. Un rappel sera joint au courrier concernant l'usage de l'eau pour inciter les gens à plus d'attention et signaler que la déchetterie accepte les déchets verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.

Le maire  
Jérôme CORDELLIER

